



République Française

## MAIRIE DE BREVAL

DEPARTEMENT DES  
YVELINES

2022 T 86

### ARRETE DU MAIRE

Le Maire Adjoint de la Commune de BREVAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints,

Considérant que la Fête des petits sportifs organisée par l'Association Fais Bouger Breval nécessite une réglementation temporaire en ce qui concerne l'accès au Parc Municipal Samedi 9 juillet 2022,

#### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** Pour des raisons de sécurité, l'accès au Parc municipal côté Place du Maréchal Leclerc sera interdit Samedi 9 juillet 2022 de 14 h à 18.

**ARTICLE 2 :** L'accès sera possible côté Salle des Fêtes.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions du présent arrêté seront portées à la connaissance des usagers par l'affichage de ce dernier à chaque entrée du Parc Municipal.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

-Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de BREVAL

Fait à BREVAL, le 1<sup>er</sup> juillet 2022



Le Maire Adjoint,  
Maryse MAUGUIN